

Domaine Public

1 8 0 1

Edition PDF
du 10 novembre 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1800
du 3 novembre 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le «Message» sur le sauvetage d'UBS: un amuse-gueules parlementaires

Les parlementaires ne peuvent accepter d'être tenus
à distance au nom de l'urgence
et de l'autonomie de la BNS (André Gavillet)

Plan de relance de l'économie: un exercice plein d'embûches

Conserver le sens critique ne doit pas décourager
d'agir mais favoriser l'efficacité
en évitant la dispersion (Jean-Daniel Delley)

Pétrole: vendre et acheter 500 fois la quantité produite

Sur le marché des matières premières,
certains instruments financiers ont des répercussions
directes sur l'économie réelle (Alain Robert)

La concurrence fiscale à la mode helvétique relève du dumping

Parce que la déloyauté est contraire à l'économie de
marché, le protectionnisme bancaire est contraire à
l'intérêt de la Suisse (Jean-Daniel Delley)

La crise de la droite modérée à l'aune de son histoire politique

L'historien et essayiste vaudois Olivier Meuwly publie
La liberté cacophonique (Daniel Schöni Bartoli)

«Le savoir suisse»: la maturité de la cinquantaine

Un ouvrage sur l'école et ses réformes illustre bien les
qualités de cette collection (Françoise Gavillet)

Le «Message» sur le sauvetage d'UBS: un amuse-gueules parlementaires

Les parlementaires ne peuvent accepter d'être tenus à distance au nom de l'urgence et de l'autonomie de la BNS

André Gavillet (9 novembre 2008)

Le dispositif était connu depuis le 15 octobre par des communiqués simultanés du Conseil fédéral et d'UBS. La Confédération recapitalisait la banque pour 6 milliards. Une société d'épuration financée par la Banque nationale était créée, sa capacité lui permettant de recevoir jusqu'à 60 milliards de dollars de titres illiquides qui plombent le bilan d'UBS.

Les décisions étant prises, à quoi sert le *Message*? A informer, et surtout à justifier: comment l'intervention publique, massive, en faveur d'une société privée devient-elle une action d'intérêt général? Ainsi le sauvetage d'UBS s'intitule «*Mesures pour renforcer le système financier*». Mais le *Message* sert aussi à tenir les parlementaires à distance. Le Conseil fédéral agit selon le droit d'urgence. L'approbation du Parlement n'est requise qu'*a posteriori*. Quant à la Banque nationale, au cœur du dispositif, il est rappelé qu'elle n'a pas, selon la loi qui la régit, à recevoir d'instructions de l'Assemblée fédérale.

Dans le détail

Dès le train de mesures connu, nous avons relevé dans *Domaine Public* (DP 1799) des points exigeant ou précisant ou contestation. Le *Message* étant publié, bref examen de la manière dont ils sont traités par le Conseil fédéral.

Les Caïmans. La localisation de la société d'épuration n'est pas citée. Omission? Prudence? La décision appartient à la BNS, elle est donc en principe hors du champ d'intervention parlementaire.

Les experts. Leur rôle est fondamental et engage concrètement l'argent public, celui de la Banque nationale. Tout particulièrement les experts auront à déterminer la valeur de rachat des actifs illiquides repris par la société d'épuration. La délégation des finances du Parlement sera-t-elle associée à leur désignation? Rien ne l'empêcherait. Il n'en est pas fait mention, pourtant. Confirmation de la méfiance du milieu bancaire qui veut qu'on tienne à distance les politiciens.

Le calendrier. Le transfert de 49 milliards de titres illiquides aura lieu au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009, valeur septembre 2008. Mais, selon son communiqué, «*UBS aura le droit de transférer 9 milliards de dollars à une date ultérieure*». Ce droit confère à la banque une marge de manœuvre discutable. Le *Message*, dans sa description du dispositif, ne le cite même pas!

Le dédommagement. Si la société d'épuration essuie une perte au final, qui l'assumera? Les fonds propres de la société dotée au départ par UBS de 6

milliards de dollars; puis interviendrait une option d'achat de la BNS portant sur 100 millions d'actions UBS, ce qui représenterait quelque 2 milliards de francs suisses.

Le Conseil fédéral juge ce risque «*acceptable*». Mais ce qui n'est pas acceptable, c'est que UBS puisse à nouveau distribuer un dividende, alors que la BNS achèverait, seule, d'éponger les pertes de la liquidation de la société d'épuration. C'est un premier enjeu politique. Le Conseil fédéral ne l'aborde pas. Le Parlement ne pourra pas ne pas le faire.

Le redimensionnement

Pour justifier son train de mesures, le Conseil fédéral souligne, chiffres à l'appui, l'imbrication d'UBS et de Credit Suisse dans l'économie suisse. Les deux banques détiennent 35% du marché du crédit. Une faillite serait dramatique pour l'économie nationale. Cette situation n'est pas contestée, ni par conséquent le principe d'une intervention.

En revanche doit être posé du point de vue de l'intérêt national le problème de la dépendance de l'économie des activités internationales des deux grandes banques suisses, dont l'assise dans un petit pays de 7 millions d'habitants est trop étroite.

La Commission fédérale des

banques prétend s'en préoccuper en exigeant des deux banques pour leurs activités de banque d'affaires et d'investissement des réserves particulièrement élevées. Cette mesure n'est qu'une réponse partielle. D'une part elle essouffle la banque qui doit reconstituer son potentiel et par ailleurs accumuler des réserves supplémentaires; d'autre part elle ne tranche pas la question du rapport entre les affaires internationales et l'économie nationale.

Responsabilité politique

La restructuration des deux grandes banques doit en conséquence être discutée. Là est le vrai débat politique. Là le Parlement retrouve sa compétence naturelle. On objectera qu'il est d'abord de la compétence des actionnaires de décider quelle organisation ils veulent donner à leur banque – générale et centralisée, ou structurée par activités spécialisées et financièrement indépendantes. Mais il est aussi de la compétence de l'Etat de poser

par la loi sur les banques ses exigences propres. Et la première de ces exigences serait qu'une banque, qui détient par ses activités de crédits plus d'une part déterminée du volume national, doit les organiser de telle manière qu'elles ne puissent dépendre d'autres types d'activités bancaires internationales.

Que les parlementaires tenus à distance dans le sauvetage d'UBS retrouvent leur responsabilité politique en posant cette question de fond.

Plan de relance de l'économie: un exercice plein d'embûches

Conserver le sens critique ne doit pas décourager d'agir mais favoriser l'efficacité en évitant la dispersion

Jean-Daniel Delley (7 novembre 2008)

Comme on pouvait s'y attendre, la crise bancaire ne reste pas sans effet sur la conjoncture économique. Les établissements financiers rechignent à accorder des prêts aux entreprises et aux particuliers. Et les investisseurs, flairant la récession, restent en position d'attente.

Dans ces conditions, faut-il que les pouvoirs publics prennent des mesures pour stimuler la conjoncture? A gauche on répond sans hésiter par l'affirmative, alors que la droite et le Conseil fédéral se montrent très sceptiques. Les socialistes proposent un programme d'assainissement énergétique des bâtiments, la réalisation accélérée de projets de transports publics et d'infrastructures contre les

avalanches et les inondations, ainsi que, pour relancer la consommation, une baisse des taux hypothécaires et l'autorisation des importations parallèles. A droite, on préfère une baisse de la fiscalité, l'UDC envisageant même de distribuer aux contribuables l'excédent des comptes 2008 de la Confédération.

La Suisse est un petit pays qui vit de l'exportation. Il est donc économiquement très dépendant de la conjoncture internationale sur laquelle il n'a pas d'impact. Par ailleurs l'Etat central ne gère qu'un tiers de la dépense publique. Un programme efficace de soutien à l'activité économique exige une coordination des efforts de Berne, des cantons et des communes, un exercice difficile.

On connaît les points faibles des plans de relance. Trop lents à mettre en place, ils produisent leurs effets alors que la faiblesse conjoncturelle est déjà surmontée, contribuant de ce fait à accélérer l'inflation. Par ailleurs ces plans suscitent des effets d'aubaine qui ne contribuent en rien à la relance de l'économie: des projets profitent du soutien financier du plan de relance, alors qu'ils auraient été réalisés de toute manière.

Néanmoins la passivité n'est pas de mise. Des expériences passées, on peut retenir quelques critères pour un choix optimal des mesures de relance. La rapidité d'exécution d'abord. A ce titre, l'augmentation de l'enveloppe financière pour la rétribution à

prix coûtant de l'électricité injectée à partir d'énergies renouvelables paraît prioritaire. En effet, le nombre des demandes dépasse largement l'enveloppe initialement prévue. Un programme d'assainissement énergétique des bâtiments peut

s'avérer payant en termes d'emplois et d'économie d'énergie fossile. La relance de la consommation doit viser d'abord les catégories sociales les moins favorisées. Des allègements fiscaux généralisés amélioreront certes le pouvoir d'achat de ces catégories. Mais

ils stimuleront l'épargne des ménages à revenu élevé, sans effets sur la conjoncture. A éviter donc une politique de l'arrosoir, que par ailleurs la droite est prompte à dénoncer en matière sociale.

Pétrole: vendre et acheter 500 fois la quantité produite

Sur le marché des matières premières, certains instruments financiers ont des répercussions directes sur l'économie réelle

Alain Robert (5 novembre 2008)

Sauvetages bancaires dans la vieille Europe, FMI à la chasse aux milliards des fonds souverains pour venir en aide à l'économie réelle de pays à risque, la Hongrie frisant la faillite alors que l'Islande l'a touchée: des situations qui semblaient totalement irréelles il y a trois mois encore.

Face aux difficultés engendrées par la situation financière internationale elle-même, la gestion d'un problème supplémentaire récurrent – le prix du pétrole et des autres matières premières – reste comme étrangement masqué. On a vu en effet le prix du pétrole redescendre ces derniers jours des 147 US dollars le baril qu'il affichait en juillet 2008 à un prix du marché de l'ordre de 68 US dollars, sans grande réaction des analystes. Prix du marché? De quel marché en vérité?

Sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX), chaque jour, entre 200 et 300 millions de barils de pétrole brut *West Texas Intermediate* (WTI) et jusqu'à 100 millions de barils

par jour d'essence se négocient. Sans aucun échange physique de produits, mais uniquement sur les marchés à terme de «*purs papiers*», et donc très près sinon au cœur de la pure spéculation. La production réelle de brut WTI n'atteint en effet que 400'000 à 500'000 barils par jour, qui suffisent pour satisfaire une demande physique de 400 à 700 fois inférieure aux volumes traités au NYMEX.

Pour rester dans le cas du pétrole brut WTI (les autres matières premières suivent plus ou moins le même sort) et sans même inclure la place de Londres qui constitue elle aussi un marché considérable en volume pour d'autres types de pétrole, on doit constater une déconnection absolue entre marchés à terme et marchés physiques. Or plus le volume de transactions augmente, plus les possibilités de pure spéculation augmentent également. S'agissant des paris sur le cheval X ou sur le candidat Y et ses chances de remporter l'élection Z, on reste dans le domaine des relatives

non-valeurs commerciales ou industrielles. Avec les matières premières, en revanche, il y a un mélange complet entre marché physique et marché non physique qui non seulement explique les variations de cours, du moins en partie, mais exerce une incidence effective et quotidienne sur les économies dites réelles.

L'achat ou la vente à terme ont originellement été conçus pour permettre au consommateur de s'assurer une livraison donnée à un prix prévu pour le moment requis, ou au marchand d'éviter les conséquences d'une baisse des cours sur une future livraison. S'il n'est donc pas réaliste de prôner une interdiction pure et simple des marchés à terme de matières premières, il devient urgent là-aussi d'introduire un système qui permette de limiter l'accès à une spéculation anti-sociale. Celle-ci est pratiquée autant par les pays pétroliers (dans leur quête de maximisation de la rente pétrolière dans la durée) que par les entreprises productrices

(machines à dégager un profit hors norme dans un domaine où, il est vrai, le réinvestissement est très important et nécessaire), sans compter évidemment les purs «acteurs du marché» qui n'ont besoin d'essence que pour leurs déplacements.

Les USA ont tenté de réguler ces marchés, sans toutefois y parvenir et sans réelle volonté

de le faire. D'autres aussi. Et pourtant la détermination d'un volume maximal mondial de transactions non physiques autorisées face à une production quotidienne réelle connue et déclarée serait sans doute un chemin à explorer pour ramener le prix du brut à un cours proche de son réel prix, de sa réelle valeur.

Dans le cadre des conférences

internationales à venir sur les nécessaires régulations des systèmes financiers et économiques, on ne peut dès lors que souhaiter fermement que les gouvernants tentent d'apporter une solution équitable à ce problème. Sans perdre non plus de vue que le pétrole cher est écologiquement une bonne chose.

La concurrence fiscale à la mode helvétique relève du dumping

Parce que la déloyauté est contraire à l'économie de marché, le protectionnisme bancaire est contraire à l'intérêt de la Suisse

Jean-Daniel Delley (10 novembre 2008)

Les pressions que subit la Suisse à cause de sa politique fiscale ne sont pas prêtes de faiblir. Bien au contraire, elles vont augmenter avec les déficits creusés dans les budgets publics par la crise financière et la récession. Dès lors les autorités helvétiques doivent repenser leur stratégie de défense.

Depuis plusieurs années les pays européens pressent la Suisse de coopérer en matière d'évasion fiscale et de renoncer au traitement de faveur appliqué aux sociétés holdings étrangères domiciliées sur son territoire. Le Conseil fédéral rejette systématiquement ces critiques au nom de la souveraineté fiscale. Il n'hésite pas à y voir un signe de jalousie à l'égard de la réussite de notre pays et suggère que les plaignants mettent de l'ordre chez eux, en clair allègent la charge fiscale de leurs contribuables. Finalement la Suisse ne fait que défendre ses

intérêts en exerçant une saine concurrence qui doit améliorer son attractivité.

Dans un récent article, Peter Ulrich, professeur d'éthique économique à l'Université de Saint-Gall, montre l'erreur sur laquelle se fonde cette position et indique comment la Suisse pourrait se libérer avec profit du cul-de-sac où elle s'est enfoncée. La démonstration est d'autant plus forte qu'elle prend appui sur les principes mêmes du libéralisme économique.

Le Conseil fédéral, et avec lui les banques et les organisations de l'économie, justifie la concurrence fiscale par la défense des intérêts du pays. Ce faisant il néglige de prendre en considération les règles du jeu, les conditions qui doivent présider à une concurrence loyale dans une économie de marché, des règles reconnues par les penseurs libéraux eux-mêmes. Une concurrence

loyale entre les Etats ne peut résulter que de la qualité des infrastructures et des prestations de l'administration par exemple, et non d'avantages fiscaux qui affaiblissent le substrat financier des collectivités qui voient fuir revenus et fortunes de leurs contribuables. Contrairement à la rhétorique officielle, c'est la Suisse qui conduit une politique contraire à la concurrence. En donnant asile aux capitaux en fuite – notamment en maintenant un *distinguo* douteux entre évasion et fraude fiscales –, elle pratique une sorte de protectionnisme d'Etat en faveur des banques.

Pour échapper aux pressions croissantes de l'étranger et mettre un terme à la dégradation de son image, la Suisse doit abandonner sa stratégie purement défensive, reconnaître les standards internationaux en matière de concurrence fiscale et s'engager

à œuvrer à l'élimination de toutes les pratiques déloyales en vigueur dans d'autres places financières. En tant que gestionnaire d'environ un tiers de la fortune privée *offshore*, notre pays est bien placé pour

prendre cet engagement.

Nous ajouterons que dans le même mouvement, la Suisse pourrait également mettre de l'ordre chez elle en éliminant la pseudo et suicidaire

concurrence fiscale que se livrent les cantons, qui enrichit certains d'entre eux et détruit la capacité concurrentielle des autres.

La crise de la droite modérée à l'aune de son histoire politique

L'historien et essayiste vaudois Olivier Meuwly publie La liberté cacophonique

Daniel Schöni Bartoli (10 novembre 2008)

Le dernier livre d'Olivier Meuwly, paru chez Slatkine, dessine une vaste fresque de l'évolution historique des droites en Suisse au cours des deux siècles passés. Son étude est avant tout centrée autour du radicalisme, jadis pivot du système politique comme parti dominant, puis lors de la mise en place de la «*formule magique*» en 1959.

L'auteur montre les étapes qui ont conduit la politique suisse à son état actuel. Ainsi il fait remarquer à quel point les droites ont fait leur union dans une lutte contre la gauche jusqu'à la deuxième guerre mondiale avant de trouver la voie du compromis lors des trente glorieuses. Dès lors, la formule magique a pu paraître véritablement insubmersible. Mais c'était sans prendre en compte les ébranlements qui auront lieu dès les années septante: crise écologique, émergence de l'Union européenne, ouverture due à la mondialisation.

La synthèse radicale entre libéralisme modéré et nécessaire intervention étatique va être remise en cause violemment pendant les

années 70 et 80, notamment par l'irruption des thématiques xénophobes et du parti des automobilistes à une époque où les radicaux tentaient d'accommoder le nouveau libéral.

Les partis de la droite modérée, engagés dans les compromis avec la gauche, vont se faire dépasser sur leur droite par un retour du conservatisme, sous forme d'une synthèse entre des valeurs nationales et le néolibéralisme. L'UDC de Christoph Blocher va réussir à capter tous les mécontentements ainsi que la répulsion d'une partie de l'opinion de droite à l'égard des pratiques gestionnaires. Le parti de Blocher va faire émerger une sensibilité idéologique disparue depuis longtemps en Suisse, une forme de synthèse entre la liberté économique et les valeurs conservatrices, tout en s'appropriant la «*transgression*» et en la transformant en valeur de droite. Olivier Meuwly analyse les victoires répétées de l'UDC comme la reconnaissance par un électorat de droite d'un discours qu'il souhaitait entendre.

Au fond, le radical Olivier Meuwly est taraudé par une question: pourquoi cette chute sans fin des radicaux? Il regrette que la droite modérée n'ait pas su s'affirmer sur une base idéologique de droite différente du populisme de l'UDC et il souhaite de toutes ses forces un «*travail doctrinal en profondeur*» des radicaux. On sent tout au long de son ouvrage ce regret que la droite modérée ait été en quelque sorte injustement sanctionnée par ses électeurs.

Par contre, on le sent gêné aux entournures à chaque fois qu'il aborde les explications concernant la gauche et en particulier les gains des écologistes, un peu rapidement identifiés à ceux de l'UDC. A ses yeux, les Verts partageraient avec le parti de Blocher un goût pour les discours simplistes et les thématiques limitées. Son ouvrage étant avant tout centré sur les évolutions subies par la droite, on ne lui en tiendra pas rigueur et on reconnaîtra le travail de fond engagé pour clarifier les ressorts des mutations rapides des droites suisses lors des vingt dernières années.

Son ouvrage peut donc apporter des éléments de réflexion utiles à une droite radicale-libérale et démocrate-chrétienne déboussolée, mais il ne permettra pas de réfléchir à ce que la gauche aurait pu faire

pour contrer les offensives de l'UDC. On a le sentiment que, pour l'auteur, l'ascension des populistes est une affaire interne à la droite. Il reste donc à compléter cette analyse en y intégrant l'évolution de l'autre

versant du spectre politique.

Olivier Meuwly, *La liberté cacophonique. Essai sur la crise des droites suisses*, Slatkine, Genève, 2008

«Le savoir suisse»: la maturité de la cinquantaine

Un ouvrage sur l'école et ses réformes illustre bien les qualités de cette collection

Françoise Gavillet (4 novembre 2008)

Viennent de paraître cinq nouveaux volumes de la collection Le savoir suisse, qui dépasse ainsi la cinquantaine d'ouvrages publiés. Les nouveaux venus s'inscrivent dans l'ambition d'ensemble de l'entreprise: offrir des synthèses claires et solides sur les mutations en cours en Suisse, en combinant approche historique et analyse thématique. A l'origine du projet, une volonté de faire profiter l'ensemble de la société des recherches et des savoirs universitaires.

La gageure est grande de vouloir traiter en 140 pages un domaine en mouvement de la réalité suisse. Ce l'est particulièrement lorsqu'il s'agit de l'école obligatoire, puisque l'auteure est alors constamment face aux décisions souveraines des différents cantons: 140 pages pour 26 cantons et une Confédération!

L'école et ses réformes

L'ouvrage de Simone Forster, *L'école et ses réformes*, tient le pari grâce à des choix clairs et efficaces. L'approche privilégie

l'évolution de l'école, le plus souvent à travers les débats et conflits qui ont marqué son histoire, dans certains domaines centraux: lutte de territoire entre l'école et le travail des enfants, introduction d'un enseignement laïc, formation des enseignants, développement de l'hygiène scolaire, etc.

De plus, l'auteure évite la sécheresse d'une synthèse abstraite par le choix de quelques gros plans éclairants sur la décision d'une ville ou d'un canton, et sur des réalisations emblématiques, des attentes contradictoires face à l'école. C'est le cas en particulier des initiatives pédagogiques de quelques pionniers: Pestalozzi bien sûr, et les orphelinats où il développe des méthodes actives d'apprentissage, le Père Girard et l'enseignement mutuel, mais aussi Marie-Anne Calame, qui, au début du 18^e siècle, accueille au Locle les enfants abandonnés dès 2 ans et fait de son «*asile*» un établissement de formation professionnelle (dentelle, horlogerie, enseignement) et

un centre pédagogique novateur et réputé. Tous ces pédagogues ont d'abord été soutenus par les autorités religieuses et civiles dans la mesure où ils prenaient en charge les enfants les plus déshérités; mais leurs méthodes ont été bientôt jugées impies, et leur action interdite.

Un test PISA fédéral

L'ouvrage constitue aussi une manière de précis d'instruction civique sur la «*grande complication*» du fédéralisme suisse, sur le jeu entre la souveraineté cantonale en matière d'instruction publique, et la position subsidiaire de l'Etat fédéral, qui cherchait néanmoins à imposer via des compétences fédérales certaines règles communes sur l'ensemble du territoire. Il a fallu attendre la votation du 21 mai 2006 pour que la Constitution consacre une compétence fédérale en matière d'instruction publique, subsidiaire et limitée. Voir la saga de l'enseignement des langues ou de l'enseignement religieux.

Un autre exemple encore, celui des «*examens de recrues*» au 19^e siècle. Dans les années 1870, une tentative d'inscrire dans la Constitution fédérale un article sur l'éducation échoue après moult péripéties. Soucieux d'agir, au moins indirectement, en faveur de la qualité des écoles, le Conseil fédéral instaure alors par règlement un «*examen des recrues*» – les tests portent sur

la lecture et la compréhension de textes, la composition, le calcul et les connaissances civiques. Les résultats, par cantons, sont publiés et abondamment commentés dans la presse. Dès lors, nombre de cantons se mettent à organiser des cours de préparation aux examens, publient des brochures d'exercice, afin de grimper au palmarès. Les instituteurs, de

leur côté, dénoncent ces épreuves qui poussent l'école à privilégier les seules connaissances évaluées lors des tests et à délaissier d'autres missions importantes. Pour nous qui vivons au rythme des tests PISA, le récit est savoureux.

Simone Forster, *L'école et ses réformes*, Le savoir suisse No 50, 2008